

DANS LES PETITS COMMERCES



#JE



VOTE



CGT



cgt-tpe.fr

POUR MES DROITS, MON SALAIRE ET MES CONDITIONS DE TRAVAIL, JE SAIS CE QUE JE VEUX, JE SAIS CE QUE JE VOTE !

Tous les 4 ans, une élection nationale est organisée pour mesurer la représentativité des syndicats dans les petites entreprises. C'est le résultat de cette élection qui va permettre à la CGT de désigner ses représentants au sein des commissions paritaires et de négociation collective. Il contribuera également à désigner les conseillers prud'homaux dans l'ensemble des départements.

Salarié.e.s du secteur du commerce non alimentaire, nous sommes près de 80 000 à travailler pour des entreprises souvent situées au cœur des villes et des villages. Il s'agit pour 94% d'entre elles d'entreprises de moins de 11 salariés qui contribuent à animer et humaniser nos communes. Ces magasins de proximité représentent une grande diversité d'activités : antiquités, arts de la table, coutellerie, brocante, droguerie, équipement du foyer, instruments de musique, jouets, puériculture, maroquinerie...

Les salariés sont confrontés à de nombreux défis : longues journées de travail, mise en place de nouveaux services (relais colis ou livraison), concurrence accrue, contraintes réglementaires...

ENSEMBLE, NOUS POUVONS FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX ET AMÉLIORER NOTRE QUOTIDIEN.

La CGT, c'est un syndicalisme de proximité, à l'écoute et doté d'un solide réseau interprofessionnel.

Être informé, accompagné, représenté devant toutes les instances, c'est important (prud'hommes, Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale, ...), des centaines de militants participent activement à la défense de vos intérêts au quotidien.

Toute notre activité sur commerce.cgt.fr

CHUTES, COUPURES, MAL DE DOS, STRESS... DANS LES PETITS COMMERCE LES RISQUES SONT VARIÉS.

La réception de livraisons, le déballage des colis, la manutention de marchandise, la mise en rayon et même le contact parfois difficile avec la clientèle ne sont pas sans conséquences sur la santé et la sécurité des salariés. Le fait de travailler dans une petite entreprise ne doit pas exonérer les employeurs de mettre en œuvre des mesures de protection et de prévention des risques professionnels.

LUTTER AUSSI CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES !

La CGT est résolument engagée contre toutes les violences et toutes les discriminations. Au travail comme dans la vie, exigeons que les employeurs prennent toutes les mesures pour faire cesser les violences et protéger les victimes y compris de violences conjugales.

REFUSER LA BANALISATION DU TRAVAIL DOMINICAL

La CGT a toujours combattu la déréglementation du repos dominical. Le repos dominical est et doit rester un repère collectif dans la société. Il permet de structurer une société socialement, économiquement et écologiquement.

DES MINIMA CONVENTIONNELS POUR PROTÉGER LES SALARIÉS DES TPE

La CGT se bat pour que les conventions collectives disposent de minima supérieurs au SMIC et que l'évolution de ce dernier ne provoque pas un tassement des salaires intermédiaires. La CGT a considérablement fait avancer les textes conventionnels qui encadrent nos métiers.

LES CONGÉS PAYÉS CONTINUENT À ÊTRE ACQUIS PENDANT LES ARRÊTS DE TRAVAIL POUR MALADIE, MERCI LA CGT !

La Cour de cassation qui, depuis plusieurs années, exhorte le gouvernement à se mettre en conformité avec la législation européenne, a suivi le raisonnement de la CGT et a permis aux travailleur-ses français-es de faire valoir les droits garantis au niveau européen auprès de leurs employeurs.



SALARIÉES
DES TPE



25 novembre au 9 décembre 2024